

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le 09/04/25 ID : 022-200067981-20250325-DEL2025_03_076-DE

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION SEANCE DU MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant); AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BEGUIN Jean-Claude; BILLAUX Béatrice; BOÉTÉ Cécile; BOUCHER Gaëlle; BOULANGER Servane; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; *CORBEL Samuel (suppléant)*; DUMAIL Michel; DUPONT Frédéric; ECHEVEST Yannick; GAREL Pierre-Marie; GIUNTINI Jean-Pierre; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; HERVÉ Gildas; JOBIC Cyril; KERHERVÉ Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FOLL Marie-Françoise; LE GALL Annie; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE GOFF Yannick; LE JANNE Claudie; LE LAY Alexandra; LE LAY Tugdual; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; *LE MEUR Daniel (suppléant)*; LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LINTANF Joseph; MOURET Patricia; NAUDIN Christian; PAGNY Gilles; PARISCOAT Dominique; PUILLANDRE Elisabeth; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; RANNOU Hervé; RASLE-ROCHE Morgan; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; *ROPERS Laure (suppléante)*; SALLIOU Pierre; SALOMON Claude; *TERTRAIS Isabelle (suppléante); THOMAS David (suppléant)*; SCOLAN Marie-Thérèse; TALOC Bruno.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHAPPÉ Fanny à BOUCHER Gaëlle ; GOUAULT Jacky à DUMAIL Michel ; GOUDALLIER Benoît à LE LAY Tugdual ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à BOULANGER Servane ; LE FLOC'H Patrick à GUILLOU Claudine ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à CONNAN Josette ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; VIBERT Richard à GIUNTINI Jean-Pierre ; ZIRGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :		88 Titulaires - 43 suppléants
Présents	65	
Procurations	11	
Votants	76	
Absents	12	

Date d'envoi de la convocation : Mercredi 12 mars 2025 Secrétaire de séance Frédéric LE MEUR





DEL2025-03-076

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : CESSION D'UN TERRAIN À LA SAS FRANCE DIFFUSION - ZONE D'ACTIVITÉS DE KERGRÉ OUEST À PLOUMAGOAR : ANNULE ET REMPLACE DEL2025-01-021 DU 28.01.2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Viceprésident(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s du 15 juillet 2020 ;

Vu le Projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération affirmant dans son engagement n°3 son souhait de « Stimuler la responsabilité sociétale des entreprises et accompagner leur développement endogène » ;

Vu la lettre d'intention d'acquisition de terrain de la SAS France Diffusion adressée en date du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération n°DEL2024-04-095 en date du 16 avril 2024 portant sur l'indexation des tarifs des terrains en zone d'activités sur l'inflation ;

Vu l'avis des Domaines émis en date du 17 décembre 2024 et établissant la valeur vénale du terrain à 34€ HT/m² ;

Considérant la demande de la SAS France Diffusion d'acquérir le lot désigné ci-après :

DESIGNATION : COMMUNE DE PLOUMAGOAR

Terrain d'une superficie de 19 000 m² environ (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) situé au sein de la ZAC du Parc d'activités de Kergré Ouest et correspondant à la parcelle suivante :

Section	Numéro	Adresse	Superficie
AM	8p	PARC PUSSER	1 ha 90 a 00 ca environ

Considérant que l'acquéreur supportera la T.V.A (sur marge ou sur le prix total en fonction du régime appliqué lors de l'acquisition de la parcelle), Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie ;

Considérant que les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à la charge de l'acquéreur. Considérant que le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et qu'il en sera de même pour la T.V.A. ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide la cession à la SAS France Diffusion, ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 34 € HT le mètre carré ;
- Approuve le Cahier des Charges de Cession de Terrain du lot objet de la vente à intervenir ;
- Autorise le Président ou son représentant, à parapher et revêtir de sa signature le dit Cahier des Charges de cession de Terrain;

Délibération

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le 09/04/25 ID : 022-200067981-20250325-DEL2025_03_076-DE

- Autorise qu'un compromis de vente soit signé dans un délai de 9 mois à compter de la date de présente délibération, soit avant le 25 décembre 2025. A défaut, Guingamp-Paimpol Agglomération retrouvera la libre disposition du terrain;
- Donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire ;
- Annule la délibération du Conseil d'Agglomération DEL2024-01-016 du 30 janvier 2024 décidant de la cession dudit terrain à la société Armor Global Logistics ;

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme, Le Président, Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance, Frédéric LE MEUR